

# RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2-2021

## GRILLE DE TARIFICATION

Les tarifs peuvent être assujettis au paiement de la TPS et de la TVQ

<b>ADMINISTRATION</b>			
Location de salles			
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS (CCR)</b>			
Capacité : 200 personnes			
		<b>RÉSIDENTS</b>	<b>AUTRES LOCATAIRES</b>
	Journée	T 225,00 \$	T 250,00 \$
	Demi-journée	T 150,00 \$	T 175,00 \$
	SOCAN	59,17 \$	59,17 \$
	Funérailles / Baptême	T 100,00 \$	T 100,00 \$
<b>SALLE MARCEL-GAUDET (SMG)</b>			
Capacité : 100 personnes			
	Journée	T 175,00 \$	T 200,00 \$
	Demi-journée	T 100,00 \$	T 125,00 \$
	SOCAN	41,13 \$	41,13 \$
	Funérailles / Baptême	T 100,00 \$	T 100,00 \$
<b>MAISON DE LA CULTURE (MC)</b>			
Capacité : Rez-de-chaussée : 60 personnes			
Étage: 16 personnes			
	Journée	T 100,00 \$	T 125,00 \$
	Demi-journée	T 50,00 \$	T 75,00 \$
<b>DÉPÔT DE GARANTIE - (REMISE D'UNE CLÉ)</b>			
	Dépôt clé	Sans frais	50,00 \$
<b>SERVICE MÉNAGER - RÉSIDENTS, PROPRIÉTAIRES ET CONTRIBUABLES CORPORATIFS</b>			
	Le coût du service ménager est inclus dans le montant de la location, selon les dispositions du contrat.		

<b>PERMIS</b>			
<b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX</b>			
<b>SALON FUNÉRAIRE OCCASIONNEL (CCR)</b>			
	Journée		T 250,00 \$
<b>DÉPÔT DE GARANTIE (REMISE D'UNE CLÉ)</b>			
	Dépôt clé	50,00 \$	50,00 \$
<b>ORGANISMES ACCRÉDITÉS &amp; PARTENAIRES</b>			
	Tous les locaux		Sans frais
	Dépôt de garantie (remise d'une clé)		Sans frais
	Le locataire de cette catégorie doit replacer la salle à son état officiel : une salle propre incluant les tables, les chaises, le comptoir et le plancher. Aucun service ménager n'est inclus dans le coût de la location gratuite. Si la Municipalité doit faire nettoyer le local à la suite de l'occupation par un organisme accrédité ou un partenaire, les frais sont à la charge de l'organisme ou de l'occupant.		

<b>ADMINISTRATION (SUITE)</b>			
			<b>TARIFS GÉNÉRAUX</b>
	<b>Location table</b>	Unitaire	3,00 \$
	<b>Télécopie/Transmission</b>	3 pages et moins	1,50 \$
		Page additionnelle	0,50 \$
	<b>Plastification d'un document</b>	Toutes dimensions	4,00 \$
	<b>Assermentation</b>	Par demande	5,00 \$
	<b>Célébration mariage civil ou union civile par un célébrant compétent</b>	Tarif établi par le ministère de la Justice au moment de la demande	
	<b>Copies – rapports – formulaires</b>  <b>Les tarifs numéros 1, 3, 6, 7, 9, 10 sont modifiés en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.</b>	1. Photocopie/Impression	0,41 \$ par page
		2. Impression couleur	1,00 \$
		3. Matrice graphique (Citoyen)	4,15 \$
		4. Matrice graphique (Fins commerciales)	10,00 \$
		5. Compte de taxes	1,50 \$
		6. Rapport d'événement ou d'accident	16,75 \$
		7. Rapport financier	3,35 \$
		8. Rapport de taxes	4,00 \$
		9. Extrait du rôle d'évaluation	0,49 \$
		<b>Montant maximal 35 \$ par règlement</b>	10. Tout règlement
<b>EFFET RETOURNÉ PAR UNE INSTITUTION BANCAIRE</b>			35,00 \$

<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>			
	Abonnement – non résident	Tarif annuel	20,00 \$
	Remplacement d'une carte perdue, endommagée ou illisible au lecteur optique	Au besoin	5,00 \$
	Retard (livres, documents et jeux de société)	Tarif par document, par jour de retard	0,10 \$

<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
<b>CONTRÔLE CANIN</b>			
	Médaille	Annuelle	25,00 \$
	Médaille de remplacement	Au besoin	5,00 \$
	Médaille pour chien-guide	Annuelle	sans frais
	Permis de chenil	Annuel	300,00 \$

# TRAVAUX PUBLICS

## TRAVAUX EXÉCUTÉS À LA DEMANDE D'UN CITOYEN

	<b>Travaux publics comprenant:</b>	Voirie
		Réseau d'aqueduc
		Réseau d'égout
	<b>Les frais exigibles sont :</b>	Coût net des matériaux
		Coût net de location d'équipement*
		Taux horaire en vigueur des employés
		Frais d'administration de vingt-cinq pour cent (25 %) bénéfiques marginaux, utilisation des véhicules, etc.)

Cette liste est non-limitative

\*Les tarifs de location pour l'utilisation du matériel lourd sont déterminés par la Direction générale des acquisitions du Centre de services partagés du Québec

# HYGIÈNE DU MILIEU

## USAGERS DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.			
	Aqueduc 4H	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
	Aqueduc Adam	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
	Aqueduc McManiman	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
	Aqueduc Rentiers-Nord	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
	Aqueduc Rentiers-Sud	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
	Aqueduc Village	Usage résidentiel <sup>1</sup>	320,00 \$
		<b><sup>1</sup>par logement habité ou non</b>	
	Une majoration de <b>25 \$</b> est exigible pour <u>toute unité commerciale</u> utilisant l'un des réseaux ci-dessus mentionnés <sup>2</sup>		
		<b><sup>2</sup>par local utilisé ou non</b>	
	Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		
	Remplissage d'une piscine	Service payable avant le remplissage	200,00 \$
	Remplissage d'une piscine	Durant la nuit (Permis)	20,00 \$

# USAGERS DU RÉSEAU D'ÉGOUT

La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.			
		Usage résidentiel <sup>1</sup>	462,00 \$
		<b><sup>1</sup>par logement habité ou non</b>	
	Une majoration de <b>30 \$</b> est exigible pour <u>toute unité commerciale</u> utilisant le réseau d'égout <sup>2</sup>		
		<b><sup>2</sup>par local utilisé ou non</b>	
	Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		

# GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

	La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.		
	Les tarifs pour l'enlèvement, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles sont les suivants :		
	Unité résidentielle	Par logement	245,00 \$
	Unité commerciale	Par local	270,00 \$
	Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		

## ÉCOCENTRE

	La tarification est payable par les utilisateurs de l'Écocentre		
	Les cinq (5) premières visites à l'écocentre		GRATUIT
	Visite supplémentaire	Chacune	50,00 \$
	Retrait d'un pneu sur jante	Chacun	15,00 \$
	Triage de matières	Chaque fois	10,00 \$
	Remplacement d'un bac		100,00 \$
	Livraison		15,00 \$

## INFORMATION

### ADMISSION À UN ÉVÉNEMENT, FÊTE, ETC.

	<b>Non taxable si :</b>
	Moins de 5 \$ par personne
	L'alcool ne fait pas partie des revenus
	Tous les vendeurs sont des bénévoles

### INSCRIPTION LOISIRS (CAMP DE JOUR, HOCKEY, ACTIVITÉS, SORTIES, ETC.)

	<b>Non taxable si :</b>
	Offert majoritairement aux enfants de 14 ans et moins
	Commandites et dons

**T = TAXABLE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**